

Commune: \_\_\_\_\_ N° cadastre: \_\_\_\_\_ N° bâtiment: \_\_\_\_\_  
Objet: \_\_\_\_\_

### Caractéristiques de base

Nature des travaux:  Bâtiment à constr.  Agrandissement  Transformation  Changement d'affect.  
Performances ponctuelles admises:  oui ①  non (→ Perf. globale nécessaire, voir formulaire. EN-2b)  
Le bâtiment est-il chauffé au mazout?  oui ②  non

### Hygiène de l'air intérieur

Concept de ventilation:  Système de ventilation avec air fourni et air repris  
 Installation simple d'air repris avec entrées d'air neuf définies  
 Aération par fenêtres avec commande automatique  
 Aération par ouverture manuelle des fenêtres  
 Autre: \_\_\_\_\_

### Protection thermique en été

Valeur g  Protection solaire extérieure  
 Justificatif de la valeur g du vitrage et de la protection solaire selon SIA 382/1:2007 annexé  
 Valeur g non respectée; motif: \_\_\_\_\_  
Refroidissement  Non, ni «nécessaire» ni «souhaitable» selon SIA 382/1:2007  
 Oui  Commande automatique des protections solaires  
 Pas automatique; motif: \_\_\_\_\_

### Éléments d'enveloppe et exigences

Catégorie d'ouvrage: \_\_\_\_\_  
Valeurs limites des valeurs U selon: \_\_\_\_\_  
Justificatif des ponts thermiques:  oui  non (→ performances ponctuelles renforcées ⑥ ou performance globale)

Elément	Elément contre: Épaisseur de l'isolant en cm	l'extérieur ou enterré à moins de 2 m				locaux non chauffés ou enterrés à plus de 2 m			
		N° ③	épaisseur cm	Valeur U W/m²K	Valeur limite W/m²K	N° ③	épaisseur cm	Valeur U W/m²K	Valeur limite W/m²K
Toit/plafond									
Toit/plafond									
Mur									
Mur									
Sol									
Sol									
Toit/plafond avec chauffage intégré									
Mur avec chauffage intégré									
Sol avec chauffage intégré									
Porte supérieure à 6 m²									
Caisson de store									
		N° ③	U <sub>vitrage</sub> W/m²K	U <sub>fenêtre</sub> W/m²K	Valeur limite W/m²K	N° ③	U <sub>vitrage</sub> W/m²K	U <sub>fenêtre</sub> W/m²K	Valeur limite W/m²K
Fenêtre, porte-fenêtre et porte ④									
Fenêtre, porte-fenêtre et porte ④									
Fenêtre avec corps de chauffe ⑤									

### Respect des exigences

Valeurs U respectées par tous les éléments concernés:  oui  non (→ performance globale nécessaire, voir form. EN-NE2b)  
Enveloppe thermique complètement fermée ⑦:  oui  non  
Tous les locaux chauffés sont à l'intérieur de l'enveloppe thermique ⑦:  oui  non

### Documentation (→ joindre les plans)

Les plans et coupes à échelle réduite (A4 ou A3) doivent montrer les étages chauffés et les éléments d'enveloppe y relatifs. En cas de transformation ou de changement d'affectation, ces renseignements ne sont à fournir que pour les zones concernées, mais la documentation remise doit permettre de déterminer ce qui est concerné et ce qui ne l'est pas.

### Justificatif des valeurs U (→ joindre calculs et documentation)

Tous les calculs des valeurs U sont à annexer. A cet effet, les documents suivants peuvent être utilisés:

- Eléments d'un catalogue de construction ou de fournisseur, avec mention du coefficient de conductivité thermique de l'isolant et de son épaisseur
- Calcul de la valeur U de l'élément
- Fenêtre selon cahier technique

- ① Toujours admises, sauf en présence de façades rideaux ou en cas d'utilisation de vitrages avec film de protection solaire dont le taux de transmission d'énergie globale est inférieur à 0,3.
- ② Selon l'art. 23c du RELCEn, si un bâtiment à construire est chauffé au mazout, l'isolation thermique doit respecter les valeurs cibles selon la norme SIA 380/1.
- ③ Correspond aux numéros d'éléments d'enveloppe à mentionner sur les plans annexés.
- ④ Selon exigences de SIA 380/1, édition 2009, élément vitré contre l'extérieur: en présence de triple vitrage isolant ( $U_{\text{vitrage}} \leq 0,9 \text{ W/m}^2\text{K}$ ) et d'intercalaire thermiquement amélioré, et pour autant qu'il n'y ait pas de corps de chauffe en applique, la valeur limite de  $1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$  est considérée comme respectée jusqu'à une température intérieure  $\theta_i$  de  $22^\circ\text{C}$ .
- ⑤ Corps de chauffe en applique.
- ⑥ Le justificatif des ponts thermiques selon SIA 380/1, édition 2009, chiffre 2.2.3.4 n'est pas exigé lorsque les éléments d'enveloppe plans opaques respectent les performances ponctuelles renforcées.
- ⑦ En cas de transformation, l'enveloppe thermique peut être composée d'éléments existants qui ne respectent pas les performances ponctuelles requises. Cette question est à traiter lors de transformation, de changement d'affectation, de construction annexée ou de surélévation en fonction des éléments ou locaux concernés.

### Explications/motifs de non conformité et demande de dérogation

### Annexes

- Plans (1:100) avec désignation des éléments
- Liste des éléments, calculs des valeurs U
- Check-list des ponts thermiques

Autre:

### Signatures

Nom et adresse,  
ou tampon de  
l'entreprise

Responsable, tél.:

Lieu, date, signature:

**Justificatif établi par:**

**Contrôle du justificatif/Contrôle privé:**

Le justificatif est certifié complet et correct:

Contrôle d'exécution:  même personne  
ou: